



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-et-un septembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : ./.

Absents excusés : Bernard ZENNER, Maurice LORENTZ, Marie-Marthe DUTTA GUPTA,

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de votants :	8

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T,

Etaient excusées : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication



12. Objet : Récupération des cartouches d'encre en déchèteries - Convention de partenariat avec la Société LVL

Vu la décision du Bureau Communautaire en date du 10 mai 2016 portant conventionnement avec la Société LVL pour une démarche de récupération des cartouches d'encre usagées au sein des déchèteries communautaires,

Ce partenariat prévoyait une prise en charge intégrale du transport et du traitement des cartouches d'impression vides ainsi qu'un don à l'association ENFANCE ET PARTAGE en fonction du nombre de cartouches collectées.

En date du 6 mars 2022, il a été proposé une nouvelle convention visant à poursuivre le partenariat en cours en intégrant des modifications mineures (caractère optionnel du don - au choix de la collectivité, nouvelles modalités de collecte, changement de contenant, etc.), pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

A titre d'information, pour l'année 2021, au niveau des deux déchèteries communautaires, 2 662 cartouches dont 706 réutilisables ont été collectées. La valeur du don est calculée sur la base de 1 € HT toutes les 10 cartouches réutilisables jet d'encre et laser. En exemple, le montant du don, sur l'exercice considéré, se porte à 70 € HT.

La nouvelle convention prévoit le même don pour toutes les 15 cartouches.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission "Environnement et Développement Durable" en date du 16 mai 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention de partenariat avec la société LVL pour poursuivre la récupération des cartouches d'encre usagées au sein des déchèteries communautaires,
- de confirmer l'option de don à l'association ENFANCE ET PARTAGE sur la base d'1 € HT pour 15 cartouches réutilisables récupérées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

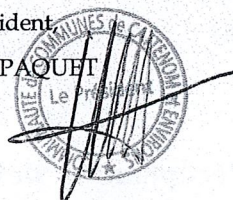
Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	8
Abstention :	0
Contre :	0

Fait à Cattenom, le 28 septembre 2022

Le Président

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le 05 oct 2022 e Président

Publiée le : 05 oct 2022

Transmise à la Sous-Préfecture 05 oct. 2022

